

## GUIDE POUR L'ACCUEIL D'UN PROJET ARTISTIQUE EN MILIEU SCOLAIRE

### LES PROJETS ARTISTIQUES EN MILIEU SCOLAIRE

L'école d'art conçoit des projets artistiques en lien avec sa thématique annuelle et qui favorisent la pratique de diverses disciplines artistiques (volume, céramique, gravure, design graphique, bd, édition, cinéma d'animation, création numérique...). Elle propose ces projets aux établissements scolaires par le biais d'une plaquette éditée et mise en ligne sur [www.ecole-art-grandangouleme.fr](http://www.ecole-art-grandangouleme.fr)

Chaque projet :

- est mené par 1 ou 2 artistes-professeurs de l'école d'art et/ou parfois 1 artiste-invité, choisi.s et rémunéré.s par l'école d'art ;
- est conçu pour 1 classe dont le niveau est précisément indiqué sur la plaquette (pas de regroupement par niveau),
- se déploie sur 10h sur une période donnée (1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> trimestre).  
Le rythme des séances est fixé par l'artiste et l'enseignant et de manière cohérente selon le projet.

### OBJECTIFS

- Œuvrer dans un souci d'égalité des chances et d'accessibilité à tous à la culture ;
- Proposer des projets artistiques de qualité qui favorisent la pluridisciplinarité, la découverte de la création contemporaine, la rencontre avec des artistes et leur démarche et partager avec eux un temps de création ;
- Expérimenter, produire, créer, afin de mettre en œuvre un projet artistique ;
- Favoriser la curiosité intellectuelle, la culture générale et artistique ;
- Développer la sensibilité, la créativité, l'ouverture d'esprit, l'écoute, la pensée personnelle et critique mais aussi l'autonomie et la responsabilité dans le collectif.

### GOVERNANCE

Au sein de l'école d'art, une coordinatrice «Éducation Artistique et Culturelle» (EAC) assure le suivi des projets artistiques en milieu scolaire, leur organisation générale et gère les inscriptions, en lien avec l'inspection académique. Elle participe aux temps de formation et aux RDV préparatoires des projets dans chaque établissement scolaire avec les artistes. Elle assure aussi la valorisation de ces projets (communication, expositions, édition, ...).

### LOCAUX

Certains projets doivent impérativement avoir lieu à l'école d'art. Cela est clairement spécifié dans la plaquette.

Pour les autres, l'école d'art peut accueillir les classes sur ses différents sites équipés d'ateliers (céramique, construction, gravure, numérique, studio...). Si le groupe ne peut se déplacer pour toutes les séances ou partie sur l'un des sites de l'école d'art, le.s artiste.s se déplacent dans l'établissement scolaire qui met à disposition un lieu d'accueil adapté aux interventions artistiques (surface, point d'eau...).

### **MATÉRIEL**

L'école d'art met à disposition des classes le matériel non consommable (outils, matériel numérique...).

L'établissement scolaire prend en charge l'achat du matériel consommable nécessaire au projet choisi (ex : argile, peinture, papier, composants électroniques...) et s'engage à ce que celui-ci soit disponible dès la première intervention. L'établissement scolaire assure les commandes, leur suivi ainsi que la réception ou le retrait en point de vente des marchandises.

### **MISE EN ŒUVRE**

L'école d'art demande à l'enseignant engagé dans le projet de :

- participer au temps de rencontre offert par l'école d'art ;
- favoriser la mise en place de RDV préparatoires au projet avec le ou les artistes-intervenants et auxquels est conviée la coordinatrice EAC de l'école d'art ;
- compléter, conjointement avec l'artiste, la fiche de projet qui précise le déroulé et contenu des séances ainsi que le calendrier et la transmettre à la coordinatrice EAC avant le début des interventions. Il en va de même pour les éléments de bilan à l'issue du projet ;
- faciliter la bonne organisation des séances (préparer la salle et le matériel, être actif auprès de l'artiste, ...) ;
- maintenir les enfants sous sa responsabilité durant le temps de l'intervention. En cas d'accès limité au matériel, la classe pourra être scindée en 2 groupes. Les 2 groupes travailleront alternativement avec l'artiste et l'enseignant qui effectuera pendant ce temps un travail préparé avec l'artiste et nécessaire à l'avancée du projet ;
- faire vivre le projet entre les séances et tisser des liens entre le projet artistique et les matières fondamentales ;
- participer avec sa classe aux éventuels temps de restitution croisés qui pourraient être organisés avec les autres classes participant au même projet ;
- donner sens au projet par des visites de lieux culturels en cohérence, si possible, avec le projet.

## **contact**

**école d'art de GrandAngoulême**

**Marie Decarnin**

responsable de l'Education Artistique et Culturelle

05 45 54 00 76

m.decarnin@grandangouleme.fr